

Élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) et au comité technique (CT) du SDIS du Rhône

Aspects pratiques du vote par correspondance



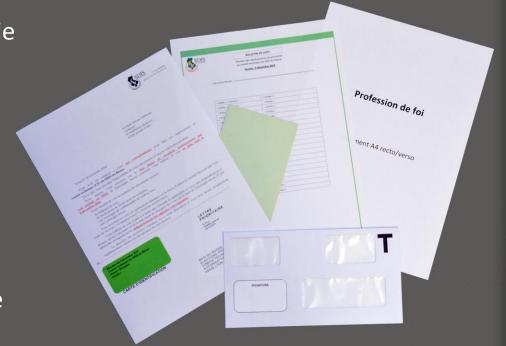


Comment voter?

1. Tous les électeurs reçoivent à leur domicile par courrier postal le « matériel électoral », qui se compose des documents suivants :

 carte d'identification pré-remplie (nom-prénom-grade et adresse postale de retour du vote)

- bulletins de vote
- enveloppe de confidentialité
- professions de foi des listes de candidats
- enveloppe retour pré-affranchie





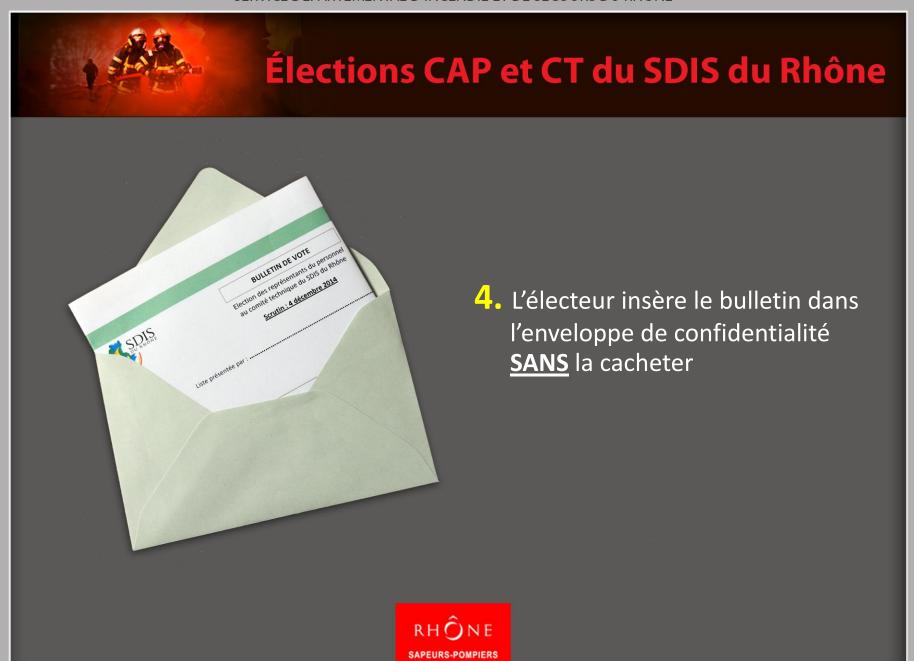




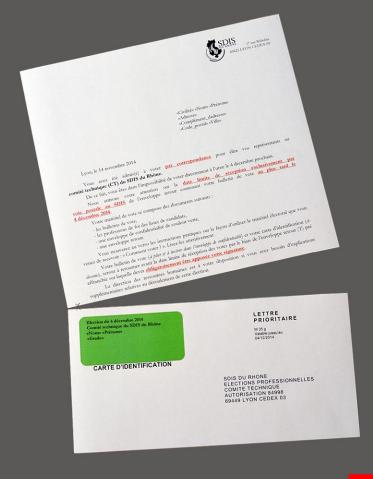
2. L'électeur choisit un seul et unique bulletin de vote parmi les bulletins proposés











5. L'électeur détache selon les pointillés sa carte d'identification







Election du 4 décembre 2014 Comité technique du SDIS du Rhône «Nom» «Prénom» «Grade»

SIGNATURE

LETTRE PRIORITAIRE

M 35 g Valable jusqu'au 04/12/2014

SDIS DU RHONE ELECTIONS PROFESSIONNELLES COMITE TECHNIQUE AUTORISATION 84998 69449 LYON CEDEX 03





7. L'électeur signe <u>obligatoirement</u> l'enveloppe retour à l'emplacement prévu à cet effet







8. L'électeur envoie le tout par la Poste SANS AFFRANCHIR

Ne pas utiliser le circuit du courrier interne





L'enveloppe retour est à renvoyer dans les plus brefs délais.

Date limite de réception des votes par voie postale au SDIS du Rhône :

Jeudi 4 décembre 2014

